



SIR GEORGE ETIENNE CARTIER, BART.—D'après une photographie de Brady.

GALERIE PARLEMENTAIRE.

SIR GEORGE ETIENNE CARTIER.

Comme le temps, l'espace et les circonstances ne me permettent pas de faire une étude complète et convenable sur les travaux, les talents et le caractère de Sir George Etienne, je me contenterai de donner des dates et l'opinion de ses nombreux amis sur ses qualités.

Le nom de Sir George évoque le premier et le plus grand souvenir de notre histoire, la découverte même du Canada. En remontant la chaîne de ses ancêtres, on arrive au frère même du célèbre navigateur de St. Malo, Jacques Cartier. Aucune famille ne possède donc une origine plus profondément enracinée dans le sol canadien et dans la mémoire du peuple, plus intimement liée à ses gloires, à ses travaux et à ses souffrances.

Sir George est fils de Jacques Cartier, de St. Antoine; il est né en 1814. Il fit ses études au séminaire de St. Sulpice, à Montréal, où il commença à manifester quelques unes des qualités qui lui réservaient un avenir si brillant. Ses aptitudes lui firent naturellement choisir la profession d'avocat, dans laquelle il fut admis en 1835.

En 1854, il fut fait Conseil de la Reine, et en 1866, il devint membre du barreau du Haut-Canada. Lorsque M. Cartier entra dans la profession on était aux mauvais jours de notre histoire; les insolences d'une oligarchie fanatique poussaient le peuple à la révolte. M. Cartier prit place sous le drapeau qui réunissait alors, dans un même sentiment patriotique, toute la jeunesse instruite, et il fut un de ceux dont la voix et l'exemple poussèrent le peuple à la rébellion de 1837. Son

caractère, son impétuosité et son besoin d'émotions et d'activité le jetèrent naturellement dans cette glorieuse mêlée. Les troubles finis, M. Cartier se remit à la pratique de la profession, où il se créa en peu d'années une magnifique clientèle. Les plaideurs étaient émerveillés du soin, de l'énergie et du dévouement avec lesquels il défendait leurs intérêts; les éclats de sa voix forte et stridente, ses passes-d'armes bruyantes avec les juges et les avocats, ses réparties promptes et rudes les charmaient. Il se faisait remarquer par la facilité avec laquelle il débrouillait ces arides questions de droit qui font le désespoir des jeunes avocats. Esprit pratique, clair et lucide, il se retrouvait toujours dans le labyrinthe de la procédure judiciaire.

Lorsqu'il vit sa position bien assise dans la profession, il se décida à entrer dans la vie publique et se fit élire en 1848 pour le comté de Verchères, que son grand-père, quarante ans auparavant, avait représenté. Aux élections générales de 1857, il se porta candidat pour Montréal avec MM. Rose et Starnes contre le ticket Dorion-Young-McGee. Ce fut une belle lutte pleine d'enthousiasme; chacun se rappelle encore les immenses assemblées qui avaient lieu, chaque soir, l'excitation de la foule, la véhémence et l'éloquence des discours. Mais le talent et la réputation de l'éloquent M. McGee, qui arrivait des Etats-Unis, firent triompher le ticket libéral en lui donnant le vote irlandais (M. Rose néanmoins défit M. Young). M. Cartier fut élu à Verchères où il s'était présenté en même temps qu'à Montréal. En 1861, M. Cartier, qui avait fait diviser Montréal en trois collèges électoraux, se fit élire pour la Division Est qu'il représente encore. Lorsque M. Cartier entra en chambre, elle était divisée en deux partis, le parti

libéral, dont Sir H. Lafontaine était le chef, et le parti radical, qui avait à sa tête l'hon. L. J. Papineau.

Après l'Union du Haut et du Bas-Canada, MM. Baldwin et Lafontaine unirent leurs efforts pour mettre le nouveau régime en opération d'une manière favorable aux libertés et aux droits des deux provinces. Au bout de quelques années M. Hincks succéda à M. Baldwin, et M. Morin à M. Lafontaine pour continuer l'œuvre de leurs devanciers. Comme MM. Lafontaine et Morin n'avaient pour adversaires qu'une minorité dont les idées étaient très radicales, ils furent considérés comme les créateurs et les chefs du parti conservateur. M. Cartier s'enrôla dans ce parti, à son entrée en chambre, et ne tarda pas à s'y faire une position enviable. Dès 1851, et plus tard en 1853, il refusa d'entrer dans le gouvernement en donnant pour raison les exigences de sa profession. A la réunion du parlement en 1854, lorsqu'il s'agit de nommer l'orateur, après les élections générales de la chambre, M. Cartier fut choisi par le gouvernement pour son candidat. L'opposition choisit M. Sicotte, qui fut élu par une majorité de trois voix. Le Bas-Canada avait donné neuf voix de majorité à M. Cartier et le Haut-Canada douze à son adversaire. Ce vote força M. Hincks de se retirer et donna naissance au ministère de coalition McNab-Morin, dont M. Cartier devint membre en 1855, en qualité de secrétaire-provincial. Lors de la formation de l'administration Taché-Macdonald, il devint procureur-général, et en 1857 Premier pour le Bas-Canada dans le ministère-Macdonald-Cartier, qui se reconstitua en 1858 sous le nom de Cartier-Macdonald et resta au pouvoir jusqu'au mois de mai 1862, époque à laquelle il tomba sur un vote adverse de la chambre. M. Cartier fut encore appelé à former un gouvernement en